

## Note

# Projet de loi de finances pour 2026 : Le CNLE appelle à prendre la mesure de l'urgence sociale et de l'état de la pauvreté en France

Décembre 2025

**Comme d'autres acteurs, le CNLE alerte sur les conséquences dramatiques que pourrait avoir le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 sur les conditions de vie des plus modestes.**

Le budget pour 2026, présenté en Conseil des ministres le 14 octobre dernier marque une **inflexion budgétaire significative**.

Si ce texte et celui concernant le PLFSS restent en l'état, **les conditions de vie des personnes modestes et vulnérables vont mécaniquement se dégrader**. Les mesures d'économie sur les champs de la santé, du logement ou de l'insertion risquent de creuser les inégalités entre ceux qui pourront faire face à l'augmentation de leurs dépenses et ceux qui ne le pourront pas, mais aussi entre les différents territoires. **Cela aura pour conséquence de dégrader notre cohésion sociale, dans un contexte de défiance de la population notamment envers les politiques.**

L'ensemble des caisses nationales (CNAV, CNAF, URSSAF CN, CNAM, CATMP) ont rendu un avis défavorable sur le PLFSS. Elles dénoncent le gel des prestations sociales, l'augmentation des dépenses de reste à charge, la fragilisation des politiques sociales, familiales et médico-sociales, et plus largement la **dégradation du modèle de solidarité nationale** de la Sécurité sociale.

Dans cette note d'alerte sur le projet de budget pour 2026, le CNLE revient sur le contexte préoccupant d'augmentation de la pauvreté (I), s'interroge sur la cohérence de certains arbitrages du projet de budget pour 2026 (II), pointe certaines mesures et leurs effets potentiels sur les plus vulnérables (III), émet des points de vigilance (IV), avant de proposer des pistes d'amélioration (V).

---

## ► I – La situation de la pauvreté en France demeure préoccupante, alors que celle-ci atteint un niveau record

Selon les dernières données de l'Insee publiées en juillet 2025, le **taux de pauvreté monétaire atteint 15,4 % en 2023<sup>1</sup>, soit 9,8 millions de personnes vivant dans un logement ordinaire en France hexagonale**, un record depuis 1996. Les familles monoparentales (34,3 %, + 2,9 points) et les enfants (21,9 %, + 1,5 point) sont les plus touchés.

Ces données traduisent une aggravation des inégalités de revenus, en particulier dans les territoires périurbains et ruraux, où l'inflation a eu pour conséquence une augmentation des privations matérielles et sociales chez les ménages modestes. En effet, **l'inflation cumulée 2022-2023 a atteint 10,1 % selon l'Insee** en 2023, avec des pics sur l'alimentation (+ 15 %) et l'énergie (+ 23 %). Ce sont donc les dépenses d'énergie, portées par le carburant et le chauffage qui ont le plus augmenté le risque de pauvreté dans ces territoires.

---

<sup>1</sup> L'Insee Première n° 2 063 (juillet 2025)

## ► II - Le CNLE s'interroge sur la cohérence et la pertinence globale du projet de budget pour 2026, au regard du contexte d'augmentation de la pauvreté

**Malgré ce contexte d'accroissement de la pauvreté, le projet de budget 2026 n'en tient pas compte.**

Ces choix budgétaires entrent en contradiction avec certaines priorités gouvernementales :

- ➔ La loi n°2023-1196 pour le plein emploi instaure un accompagnement renforcé des allocataires du RSA tandis que **le PLF réduit les effectifs de France Travail** (- 515 ETP), les crédits d'accompagnement RSA (- 17,3 M €), l'insertion par l'activité économique (- 158,4 millions, soit - 10,84 %, menaçant 60 000 parcours d'insertion), et les formations pour salariés (- 85,5 millions, soit - 78,32 %).
- ➔ Vingt ans de politiques favorisant l'accès à l'emploi des personnes handicapées (loi n°2005-102 du 11 février 2005, loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, loi n°2023-1196 pour le plein emploi) sont **contredits par la suppression de l'abattement appliqué à l'AAH dans le calcul de la prime d'activité**, ce qui risque de décourager 130 000 à 150 000 bénéficiaires de travailler et peut réduire significativement leur revenu lorsqu'ils exercent une activité professionnelle.
- ➔ Le nouveau cadre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA prévu dans le cadre de la loi pour le plein emploi, impose une obligation de 15 h à 20 h d'activité hebdomadaire avec des sanctions graduées (avertissement, suspension 30 à 100 % dès le premier manquement, suivi d'une suppression s'il n'y a pas de « remobilisation » dans le délai donné, selon les décrets n°2024-1268 et n°2024-1269 du 31 décembre 2024) tandis que **les moyens d'accompagnement diminuent**, ce qui augmente le risque de sanctionner en priorité les personnes les plus vulnérables. Le risque d'un excès de sanctions est accentué par le fait que ce sont les départements qui ont à la fois la charge financière du dispositif (et de la prestation) et la possibilité de réduire son coût par les radiations<sup>2</sup>.
- ➔ Le préambule de la Constitution de 1946 garantit **des « moyens convenables d'existence »** tandis que **le gel des prestations affectera particulièrement les 9,8 millions de personnes sous le seuil de pauvreté**, sans compensation, dans un contexte où l'inflation cumulée récente a déjà fortement dégradé leur situation.
- ➔ Certains dispositifs risquent d'augmenter le non-recours aux droits, alors que face à ce phénomène massif, l'État a engagé une démarche d'expérimentation de « Territoires zéro non-recours » (TZN).

---

<sup>2</sup> [La fabrique du non-recours au RSA du conseil départemental du Finistère | ESS, Emploi, Formation, Insertion et bien d'autres choses.](#)  
[| Michel Abhervé | Les blogs d'Alternatives Économiques](#)

### ► **III – Certaines mesures et leurs effets potentiels risquent de pénaliser fortement les plus vulnérables**

Le CNLE alerte donc sur les possibles conséquences du budget 2026 sur la précarité en général. **Par la voix de ses membres du 5<sup>ème</sup> collège, touchés directement par ces situations de précarité, le CNLE s'inquiète des reculs dans de nombreux domaines.**

#### ➔ **Le Gel des prestations sociales place les plus fragiles en première ligne des impacts du budget**

Le rapport « Premier bilan des expérimentations RSA » publié par le Secours catholique en octobre 2024<sup>3</sup> montre **que pour les bénéficiaires du RSA et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** ne disposant d'aucun coussin financier, **la perte annuelle estimée entre 100 et 158 euros représente plusieurs jours d'alimentation**. Il est aussi important de relever l'impact psychologique profond de ce gel des prestations sociales, générant un **sentiment d'abandon** chez des personnes déjà fragilisées. L'économie immédiate de 3,6 milliards d'euros ignore les coûts différés qui grèveront les budgets futurs : dégradation de la santé, multiplication des situations d'urgence sociale, décrochage scolaire des enfants, incertitudes sur l'avenir...

#### ➲ **La politique familiale**

- Avec le gel des prestations, les familles monoparentales, qui représentent **38 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté**<sup>4</sup>, cumulent plusieurs pertes (RSA et allocations familiales notamment), risquant d'aggraver encore leur situation.
- En marge de l'examen du PLFSS 2026, le gouvernement a confirmé son intention de **reporter de 14 ans à 18 ans l'âge d'ouverture de la majoration pour âge des allocations familiales**. L'économie attendue de cette mesure (estimée à 200 M€ en 2026) est destinée à financer la création du nouveau "congé de naissance". Cette mesure, qui s'appliquerait aux nouveaux bénéficiaires, serait prise **par "une simple mesure réglementaire"**, c'est-à-dire par décret, l'âge de 14 ans n'étant pas sanctuarisé dans la loi. Cette majoration, versée sous conditions de ressources, a pour objet explicite de **compenser les coûts croissants liés à l'adolescence** et à la scolarité. Même si le coût que représente un enfant est peu marqué à 14 ans et reste plus élevé entre 18 et 19 ans<sup>5</sup>, cela pourrait représenter une perte significative pour les familles les plus modestes (Tranche 1). La perte est estimée à environ 900 € par an (75,53 €/mois), pénalisant encore la branche famille. Des parlementaires ont déposé un amendement visant à inscrire l'âge de 14 ans dans la loi, afin d'inciter l'exécutif à un débat sur la suppression de ce que les familles identifient comme un "coup de pouce" essentiel.

<sup>3</sup> Premier bilan des expérimentations RSA | Secours Catholique - Caritas France

<sup>4</sup> Selon l'étude de la Drees « Études et Résultats d'avril 2021 »

<sup>5</sup> Comment mieux prendre en compte la diversité des familles dans les échelles d'équivalence ?

### La fausse bonne idée de la soumission des chèque vacances à une cotisation patronale à hauteur de 8%.

Cela peut sembler cohérent en vertu du « principe d'assujettissement de l'ensemble des sommes versées en contrepartie ou à l'occasion d'un travail aux prélèvements sociaux ». Cependant, c'est ignorer le fait que le système ANCV joue un rôle majeur pour le financement de l'Economie sociale et solidaire. En effet, l'ANCV consacre plus de 40 millions d'euros par ans à l'action sociale, ce qui permet à l'État de réduire sa contribution, notamment via « les excédents générés par la gestion du Chèque-vacances qui sont intégralement réinvestis dans le financement des programmes d'aides au départ en vacances des personnes fragiles »<sup>6</sup>. Ainsi une taxation telle que prévue par le PLFSS pourrait mettre cette action en péril et fragiliser encore plus les familles les plus précaires.

### ⌚ Les retraites

Il est également prévu une sous-indexation des pensions de retraite de 0,9 points en 2027, puis de 0,4 points entre 2028 et 2030, allant au-delà du gel.

Même si le taux de pauvreté des retraités est inférieur à celui de l'ensemble de la population, (10% contre 14,4%), cet écart cache une forte disparité de revenus. Tandis que les retraités de moins de 75 ans ont vu leur taux de privation matérielle et sociale augmenter de deux points entre 2027 et 2022 (de 9% à 11%), les plus de 75 ans ont connu une baisse de 2,5 points sur la même période (de 10% à 7,5%)<sup>7</sup>.

Aussi, le taux de pauvreté des ménages bénéficiaires du minimum vieillesse a augmenté depuis 2015, malgré le plan de revalorisations. Cela se traduit par un effet de seuil (le niveau de vie des ménages bénéficiaires a évolué moins vite que le seuil de pauvreté) et un « effet de structure » liés à l'augmentation de la part au sein des bénéficiaires des personnes vivant seules qui ont les plus forts taux de pauvreté. Il serait donc plus pertinent de cibler les mesures affectant les retraités, plutôt que de moduler l'indexation des pensions. Ici, ces mesures de sous-indexation des pensions de retraite, combinées à la suppression de l'abattement de 10 % prévue dans le PLF, viendront aggraver durablement l'érosion du pouvoir d'achat des retraités les plus modestes.

### ➔ Les mesures concernant la santé font craindre une augmentation du renoncement aux soins des personnes les plus modestes et un creusement des inégalités avec le reste de la population.

Le CNLE alerte sur l'impact que pourrait avoir sur les publics les plus fragiles les mesures dans le domaine de la santé prévues dans le PLFSS 2026, risquant d'accentuer notamment le **renoncement aux soins des publics les plus fragiles**. On peut ainsi pointer les mesures suivantes :

<sup>6</sup> [ancv\\_rapport\\_annuel\\_2024.pdf](#)

<sup>7</sup> [Panorama | Analyse de l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale entre 2015 et 2022](#)

## ⌚ Le doublement des franchises médicales (jusqu'à 100 € par an)

Les bénéficiaires de la C2S sont exonérés, mais les effets indirects touchent les ménages modestes : **hausse du reste à charge ou encore complexification du parcours de soin**. Cette politique de « **responsabilisation financière** » s'inscrit dans une logique de maîtrise comptable des dépenses, mais risque d'accroître le renoncement aux soins, notamment chez les personnes en affection de longue durée (ALD).

## ⌚ La réforme du régime des affections longue durée (ALD)

Cette réforme concerne la **fiscalisation des indemnités journalières, la suppression du régime dérogatoire des ALD dites non exonérantes<sup>8</sup>, et la restriction de la prise en charge à 100 %**. Selon Malakoff Humanis (juin 2025), les 14 millions de patients en ALD (26 % de la population) supportent déjà **1 055 € de reste à charge annuel**, en hausse de 11 % en cinq ans.

Le Syndicat national des médecins généralistes (MG France) et le Collectif inter-hôpitaux redoutent une aggravation des inégalités d'accès, en particulier dans les territoires sous-dotés.

Le CNLE alerte sur le risque de précarisation qu'implique la suppression des droits dérogatoires pour les ALD « non exonérantes ». Selon le Conseil, ces règles répondaient à un besoin réel d'accompagnement des patients atteints de troubles chroniques lourds, mais ne remplissant pas les critères d'une ALD exonérante (remboursement à 100 %). Les impacts sur la vie professionnelle et sociale des pathologies concernées (le plus souvent des dépressions légères ou des troubles musculosquelettiques) sont largement sous-estimés.

## ⌚ La limitation des primo-prescription des arrêts maladie

**Les primo-prescriptions des arrêts de travail pour maladie seront aussi limitées en durée** (15 jours pour la médecine de ville, 30 jours à l'hôpital). Les personnes les plus précaires, atteintes de pathologies longues, devront multiplier les consultations pour renouveler leur arrêt, entraînant un coût financier et logistique supplémentaire (sans compter les difficultés d'accès aux soins dans les déserts médicaux). **Si cette mesure vise à contenir les dépenses, elle risque en réalité d'accroître les inégalités d'accès aux soins.**

## ⌚ Mise en place d'un nouveau panier de prévention

Un nouveau panier de prévention sera mis en place, cofinancé avec les complémentaires santé, visant théoriquement à mieux cibler les dépenses. L'objectif est de prévenir l'entrée dans le régime ALD, en proposant un accompagnement centré sur des prestations aujourd'hui non-prises en charge par l'assurance maladie, comme un suivi diététique ou d'activité physique « pour les assurés sociaux souffrant d'une pathologie à risque d'évolution », dont les critères d'entrée seront déterminés par la HAS.

Cette vision paraît purement comptable dans l'objectif de réduire le nombre de personnes en ALD.

---

<sup>8</sup> Une ALD peut être non-exonérante lorsqu'une affection nécessite une interruption de travail supérieure à 6 mois, mais n'est pas considérée comme grave (qui n'est pas sur la liste d'ALD exonérantes). Elles n'exonèrent donc pas du ticket modérateur, mais permettent de bénéficier d'un arrêt de travail de plus de 6 mois et de la prise en charge de transports en lien avec la maladie.

Concernant l'**objectif de dépenses d'assurance maladie (Ondam + 1,6 %)**, il apparaît déconnecté des besoins de financement liés au vieillissement, aux maladies chroniques et émergentes et à l'innovation. Fabrice Gombert, président de la Cnam, évoque « une perte de cohérence entre ambition sanitaire et moyens budgétaires »<sup>9</sup>, un avis partagé par le CNLE qui s'inquiète d'une **vision purement comptable**, se plaçant au détriment d'une réelle politique ambitieuse de recouvrement de notre capacité sanitaire globale. On peut ajouter à ces constats une augmentation de seulement 0,9% de l'Ondam soins de ville – contre 2% pour les établissements de santé, ce qui mettrait à mal la lutte contre les déserts médicaux et réduirait directement l'offre de soins accessible aux bénéficiaires C2S<sup>10</sup>.

Les médecins libéraux, mais aussi les chirurgiens anesthésistes ou encore les gynécologues-obstétriciens ont largement dénoncé ces économies.<sup>11</sup> Le CNLE tient à alerter sur les **impacts que pourront avoir ces sous-financements des soins dans les communes les plus isolées, particulièrement touchées par les déserts médicaux.**

## ➔ L'objectif d'une politique de l'emploi ambitieuse se heurte aux coupes budgétaires inédites et en contradiction avec les besoins réels.

Le Collectif des associations de l'insertion par l'activité économique estime que la baisse de 158,4 millions d'euros des financements de l'IAE **privera 60 000 personnes d'un parcours d'insertion**<sup>12</sup>. Cette réduction constitue **une fausse économie** : les coûts différés liés au maintien durable dans les prestations sociales et à l'exclusion dépasseront largement l'économie immédiate. La réduction de 1 milliard d'euros sur l'apprentissage touche particulièrement les jeunes issus de milieux modestes et entraînera des conséquences concrètes<sup>13</sup> : baisse de salaire net de 101 à 187 euros par mois selon les niveaux de formation. La réduction de 16 160 du nombre de contrats d'engagement jeunes va pénaliser les jeunes en grande difficulté. Ces économies vont rendre plus difficiles encore l'entrée sur le marché du travail des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

## ⌚ Le paradoxe de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

L'**expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée**, évaluée par la Dares (résultats publiés en février 2025), démontre son **efficacité** : coût net 6 000 € à 8 000 € par emploi créé, autofinancement 75 %, 5 000 emplois créés dans 83 territoires<sup>14</sup>.

⌚ Une proposition de loi n°1326 du 17 avril 2025 vise à généraliser le dispositif, **mais le PLF 2026 ne prévoit aucun financement** substantiel pour cette généralisation alors même que son efficacité est démontrée. A ce stade, le budget initial de 68,8 millions d'euros prévu dans le PLF ne suffirait pas à couvrir le fonctionnement des Entreprises à But d'Emploi existantes. Il faudrait 88,6 millions afin d'en garantir le fonctionnement, soit un manque

<sup>9</sup> Dans le rapport « Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses », Propositions de l'Assurance Maladie pour 2026 299849.pdf

<sup>10</sup> Santé : les dépassements d'honoraires dans le viseur du Parlement, les chirurgiens menacent « d'exil » | Les Echos

<sup>11</sup> « Asphyxie », « folie douce » : colère unanime des médecins libéraux face à un Ondam soins de ville « intenable » | Le Quotidien du Médecin | Libéral / Soins de ville

<sup>12</sup> Collectif Alerté : "Attention aux apprentis sorciers sur l'allocation sociale unique !"

<sup>13</sup> PLF 2026 : Le gouvernement attaque le pouvoir d'achat des apprentis

<sup>14</sup>D'après le bilan du Fonds ETCLD de mars 2025 s3.bilan.etcld.fr/bilans/documents/bilan-2eme-experimentation.pdf

minimum actuel de 19,8 millions.<sup>15</sup> **L'emploi des personnes en situation de handicap est aussi découragé**

Selon une étude de l'Insee publiée en juillet 2025<sup>16</sup>, **le taux de pauvreté des personnes en situation de handicap atteint 22 %, soit 1,5 fois le taux de pauvreté général.** Dans le projet de budget, dès avril 2026, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera prise en compte à 100 % dans le calcul de la prime d'activité, ce qui impliquera une **perte de revenu de 80 à 150 euros par mois** pour les personnes concernées. Cette économie de 95 millions d'euros, qui représente seulement 0,32 % du budget de la mission Solidarité, apparaît dérisoire au regard de l'enjeu d'inclusion. La suppression soudaine d'un dispositif existant depuis 2016 présente **un risque de rupture, pour les personnes qui cumulent AAH et revenus professionnels.** Une simulation réalisée par APF France Handicap illustre concrètement l'impact de cette réforme : un travailleur en ESAT percevant une rémunération de 844 € par mois et 441 € d'AAH pourrait perdre entre 150 € et 170 € de prime d'activité mensuelle<sup>17</sup>. Cette perte représente une part significative de ses ressources, déjà limitées, aggravant à la fois sa précarité, mais aussi le gain au travail.

Le CNLE souhaite rappeler que même si l'emploi reste le moyen le plus sûr de sortir de la pauvreté, ces dernières années **le taux de pauvreté a progressé en même temps que le taux d'emploi.** Constat partagé dans le Panorama de l'évolution de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE publié en mai dernier, qui analyse les raisons pour lesquelles la baisse du taux de chômage entre 2015 et 2022 n'a pas fait reculer la pauvreté ?

Selon Pierre Madec, économiste à l'[Ofce](#), « Contrairement à la tendance observée dans la plupart des pays de l'Union européenne, la France se distingue par une déconnexion entre la dynamique de l'emploi et celle de la pauvreté. »

## ➔ Malgré des engagements à renouveler la politique de logement, celle-ci n'est pas à la hauteur des enjeux, notamment liés à la pauvreté et à l'environnement.

L'année 2026 a connu **une ponction de 2,175 milliards d'euros** sur les organismes HLM (16,1 milliards cumulés depuis 2017), entraînant **750 millions d'euros de moyens en moins** pour la rénovation et la construction, alors que **2,6 millions de ménages sont en attente d'un logement social.** Ce désengagement intervient alors que la production de logements sociaux a chuté de 30 % depuis 2017. Le projet de budget prévoit une baisse des crédits à la construction (de 166 M € à 142 M €) et un désengagement de l'État du Fonds national des aides à la pierre. **Le budget global du logement social recule de 900 M €<sup>18</sup>** (de 23,1 Md € à 22,2 Md €). Avec cette diminution, les conséquences sur les plus démunis pourraient être catastrophique. En 2025, faute de places disponibles, plus de 7000 personnes appelant le 115 sont restées sans solutions d'hébergement<sup>19</sup>. Cela pourrait s'aggraver en 2026, sans moyens supplémentaire permettant de palier au mal-logement.

<sup>15</sup> Personne n'est inemployable : la preuve par les "Territoires zéro chômeur" - Territoires zéro chômeur de longue durée

<sup>16</sup> Niveau de vie et pauvreté en 2023 - Insee Première - 2063

<sup>17</sup> Projet de loi de finances pour 2026 : Solidarité, insertion et égalité des chances - Sénat

<sup>18</sup><sup>19</sup> Budget 2026 : quels financements pour le logement et l'hébergement ?

<sup>19</sup> Selon le compte rendu de la conférence annuelle du collectif des associations pour le logement (CAL), publié le 2 juillet, [CAL\\_DP\\_LOGEMENT\\_V2\\_2025](#)

Le CNLE tient à alerter sur le fait que **ces choix menacent directement la production de logements très sociaux et la rénovation énergétique**, accentuant la précarité énergétique et les inégalités territoriales. Aussi, la contraction durable de l'offre locative accessible et une hausse des loyers dans le parc privé sont à redouter, renforçant la pression budgétaire du logement sur les ménages modestes et très modestes, et **créant un décalage entre la politique budgétaire du logement et la réalité sociale.**

#### **Le CNLE tient aussi à alerter sur le danger de cibler les étudiants étrangers**

Le gouvernement prévoit de **supprimer les APL pour 310 000 étudiants extracommunautaires non-boursiers**, soit 98 % des étudiants hors UE, pour une économie de 400 millions d'euros. L'Union Étudiante, la FAGE, le Collectif des Associations pour le Logement, ainsi que la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Abbé Pierre) **dénoncent une mesure discriminatoire qui pénalise une population déjà fragilisée** : un tiers des étudiants étrangers cumulent emploi et études, et près de 20 % déclarent renoncer à un repas par jour<sup>20</sup>.

Cette suppression **risque d'aggraver la précarité étudiante**, déjà illustrée par l'augmentation des impayés de loyers<sup>21</sup> et par une fréquentation record des distributions sur les campus, confirmant que les arbitrages **budgétaires du PLF 2026 auront des effets directs sur la progression de la pauvreté, la pression sur l'hébergement et le mal-logement, en décalage avec les objectifs nationaux de solidarité..**

## ► IV – Points de vigilance

### → Le risque de fausses économies

Les **coûts différés** liés au maintien durable dans les prestations sociales, à la dégradation de la santé des personnes, à la multiplication des situations d'urgence sociale et à l'exclusion **dépasseront l'économie immédiate de 3,6 milliards réalisée par le gel des prestations sociales.**

Au-delà des fausses économies, l'analyse de **P. Madec (économiste – Ofce) montre une polarisation accrue de la pauvreté** : si l'intensité de la pauvreté monétaire au seuil de 60 % évolue peu, celle au seuil de 50 % augmente nettement, signe que l'extension de la pauvreté touche peu les ménages proches du seuil à 60% tandis que les plus pauvres s'enfoncent davantage.

### → La réforme du RSA sans moyens d'accompagnement

La **charge de travail des conseillers de France Travail est déjà excessive**, ces derniers suivant actuellement entre 80 et 100 demandeurs d'emploi chacun<sup>22</sup>. L'accompagnement renforcé par la loi plein emploi conjugués à des effectifs réduits au sein de France Travail (- 515 etp), va renforcer cette charge de travail excessive et **reporter ces difficultés sur les bénéficiaires eux-mêmes, notamment concernant leur accompagnement.**

<sup>20</sup> Observatoire de la vie étudiante, (2023), Repères 2023 [OVE-BROCHURE-REPRES-CDV2023-1-1.pdf](#)

<sup>21</sup> 17% selon la FAGE - FAGE, (2025), Baromètre de la précarité étudiantes, [fage.org/news/actualites-fage-federations/2025-02-19%2Cbarometre\\_de\\_la\\_precarie\\_etudiante\\_fage.htm?utm\\_source=chatgpt.com](http://fage.org/news/actualites-fage-federations/2025-02-19%2Cbarometre_de_la_precarie_etudiante_fage.htm?utm_source=chatgpt.com)

<sup>22</sup> Comment France Travail va faire évoluer ses modalités d'accompagnement...

## ➔ Risque de rupture du filet association

Un nombre croissant d'associations de solidarité se trouvent aujourd'hui en situation de crise financière. Pour causes, la contraction des financements publics de l'État et des collectivités, la hausse non compensée des charges, la multiplication des appels à projets au détriment des financements pluriannuels, ou encore le retards de paiement importants (44 % des associations > 120 jours)

Or les associations constituent un maillon indispensable de la prévention, de l'accès aux droits, de l'hébergement, de l'accompagnement social et de l'insertion. Leur fragilisation affaiblit l'ensemble des dispositifs de lutte contre la pauvreté.

## ➔ La nécessité d'une évaluation de l'ensemble des mesures budgétaires au regard de l'objectif de réduction de la pauvreté monétaire

Le PLF 2026 ne comporte **aucune évaluation de l'impact social de ses mesures sur l'objectif de réduction de la pauvreté monétaire**. La France s'est engagée à réduire de 20 % le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire d'ici 2027, passant ainsi théoriquement de 9,3 millions de personnes en 2023 à 8,5 millions de personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine. Cependant, l'absence d'étude d'impact sociale rend difficile l'anticipation des effets cumulatifs du gel des prestations, de la hausse des franchises sur les soins, des prélèvements sur les HLM et des coupes dans le financement associatif. Le CNLE craint que cet objectif ne soit fortement remis en cause puisqu'**aucun mécanisme de compensation ciblé n'est prévu pour limiter ces effets**, alors que les associations et acteurs sociaux alertent sur l'urgence d'une évaluation préalable.

L'ancien Premier ministre a saisi le CNLE durant l'été 2025 pour définir un objectif de réduction de la pauvreté à dix ans. Les textes budgétaires publiés postérieurement à cette saisine ne comportent pourtant aucune évaluation. Alors que le Gouvernement semble affirmer, par cette saisine, sa volonté stratégique de lutte contre la pauvreté, il adopte simultanément un budget 2026 dépourvu de toute évaluation d'impact social de ses mesures restrictives.

## ► V – Pistes d'amélioration : une autre méthode est possible

**Une revalorisation du RSA et la renationalisation de son financement**, accompagnées d'un **dispositif de minimum de reste à vivre incompressible et insaisissable** sont des pistes qui pourraient permettre d'atténuer les difficultés des plus pauvres. **L'annulation du gel prévu des prestations sociales** participerait à éviter à des personnes précaires de basculer dans la pauvreté. Le CNLE appelle en conséquence à revaloriser l'ensemble de minima sociaux à hauteur de l'inflation. Cette mesure pouvant être financée par **l'augmentation des impôts sur le patrimoine des plus fortunés** (800 millions d'euros selon l'OFCE pour le budget 2026) et s'inscrire dans les politiques publiques de lutte contre les inégalités et la pauvreté.

## Annexes

### ► Le contexte de cette Note d'alerte

Cet été, le CNLE a été missionné par le Premier ministre, pour définir un objectif de réduction de la pauvreté à 10 ans et identifier les conditions nécessaires pour y parvenir.

Dans ce contexte, Nicolas Duvoux, président du CNLE avait, dans son interview du 17 octobre 2025 dans le journal *Le Monde*, appelé le gouvernement à « *revoir le projet de budget pour 2026* ». Il a alerté sur les contradictions entre les objectifs affichés par le gouvernement de réduction de la pauvreté, et les risques que pouvait faire encourir ce budget aux personnes en situation de précarité, affirmant que « *la pauvreté [allait] mécaniquement s'aggraver de façon encore plus marquée* »<sup>23</sup>.

Selon les dernières données de l'Insee publiées en juillet 2025, le taux de pauvreté monétaire atteint 15,4 % en 2023<sup>24</sup>, soit 9,8 millions de personnes vivant dans un logement ordinaire en France hexagonale, un record depuis 1996.

Par la suite, le bureau permanent renouvelé du CNLE a validé, le 3 novembre 2025, une auto-saisine, afin de rendre un avis sur le projet de budget pour 2026, sous forme de Note d'alerte.

Cette note, préparée par le Secrétariat général du CNLE sur la base de l'audition de Nicolas Duvoux par la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » du Sénat le 30 octobre 2025, intègre également les contributions reçues par les membres de l'instance.

### ► Les participants au Bureau permanent du 3 novembre 2025 :

- Représentante du 1<sup>er</sup> collège (Élus et représentants de l'action sociale territoriale) : Hélène-Sophie Mesnage, représentante de l'UNCCAS.
- Représentante du 2<sup>e</sup> collège (Associations) : Delphine Rouilleault, présidente du collectif Alerte.
- Représentant du 3<sup>e</sup> collège (Syndicats) : Léo Lasnier (Force Ouvrière).
- Représentant du 4<sup>e</sup> collège (Personnes qualifiées) : Guillaume Allègre, économiste à l'OFCE.

<sup>23</sup> [Nicolas Duvoux, président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté, appelle à « revoir le projet de budget 2026 »](#)

<sup>24</sup> L'Insee Première n° 2 063 (juillet 2025)

- Représentants du 5<sup>e</sup> collège (Personnes concernées) :
  - Sonia Benmaa, accompagnée par l'association des apprentis d'Auteuil.
  - Hayat Abdelkader, accompagnée par l'association La Cloche.
  - Xavier Baumier, accompagné par Habitat et Humanisme.
  - Fatouma Diop, accompagnée par l'association des Petits Frères des Pauvres.
  - Franck Lefant, militant à ATD Quart Monde.
- Représentante du Comité scientifique du CNLE : Eléonore Richard, chercheuse post-doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à la Drees.

## Bibliographie

### Décrets/lois :

- Décrets n°2024-1268 du 31 décembre 2024 relatif au système d'information de l'opérateur France Travail et portant diverses dispositions relatives aux traitements de données à caractère personnel dans le champ de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, [En ligne],
- Décret n° 2024-1268 du 31 décembre 2024 relatif au système d'information de l'opérateur France Travail et portant diverses dispositions relatives aux traitements de données à caractère personnel dans le champ de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle - Légifrance
- Décret n°2024-1269 du 31 décembre 2024 relatif au traitement de données à caractère personnel relatif à l'accompagnement des jeunes pour l'accès à l'emploi et dénommé « I-MILO » et portant diverses dispositions relatives aux traitements de données à caractère personnel dans le champ de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, [En ligne],
- [Décret n° 2024-1269 du 31 décembre 2024 relatif au traitement de données à caractère personnel relatif à l'accompagnement des jeunes pour l'accès à l'emploi et dénommé « I-MILO » et portant diverses dispositions relatives aux traitements de données à caractère personnel dans le champ de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle - Légifrance](#)
- Lettre rectificative au projet de loi n°1907 de financement de la sécurité sociale pour 2026, 23 octobre, [Microsoft Word - 1999-Lettre rectificative PLFSS 2026 \(1907\)](#)
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, [En ligne], [LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées \(1\) - Légifrance](#)
- Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel [En ligne], [LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel \(1\) - Légifrance](#)
- Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, [En ligne], [LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi \(1\) - Légifrance](#)

### Rapport / avis

- ANCV, (2025), Rapport annuel 2024, [ancv\\_rapport\\_annuel\\_2024.pdf](#)
- CAF, (2025), Le revenu de solidarité active au 2<sup>e</sup> trimestre 2025 [RSA Conjoncture 2025T2.pdf](#)
- CESE, (2024), Evolution des modèles de financement des associations, [Microsoft PowerPoint - CESE\\_financement\\_associations\\_rapport\\_final V2.1](#)
- CNLE, (2025), Avis du CNLE sur le projet de décret du régime rénové des droits et obligations applicables aux demandeurs d'emploi, dit « décret sanction, [Avis du CNLE sur le projet de décret du régime rénové des droits et obligations applicables aux demandeurs d'emploi, dit « décret sanctions »](#)

- CNLE, (2025), Loi pour le Plein Emploi : Pour une sécurisation des droits et des ressources des allocataires du RSA, [Avis du CNLE sur la loi pour le plein emploi | Pour une sécurisation des droits et des ressources des allocataires du RSA](#)
- CNLE, (2024), Sanctions : le point de vue du vécu, [Avis du CNLE sur les sanctions | solidarites.gouv.fr](#)
- CNSA, (2023), Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2023, [Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2023 - Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie](#)
- Dares, (2025), « Rapport final du comité scientifique de l'évagation de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) – vers une garantie d'emploi ? [Rapport final du comité scientifique de l'évaluation de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » \(TZCLD\) - Vers une garantie d'emploi ? | DARES](#)
- Drees, (2021), Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution - Edition 2024, [Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution - Édition 2024 | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)
- Drees, (2021), Programme d'études et d'enquêtes 2021 de la DREES, [Programme d'études et d'enquêtes 2021 de la DREES.pdf](#)
- Drees, (2025), Suivi mensuel des prestations de solidarité – Edition d'août 2025, [Suivi mensuel des prestations de solidarité - Édition d'août 2025 | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)
- FAGE, (2025), Baromètre de la précarité étudiantes, [fage.org/news/actualites-fage-federations/2025-02-19%2Cbarometre de la precarie etudiante fage.htm?utm\\_source=chatgpt.com](#)
- Fédération de acteurs de la solidarité (2025), Associations de solidarité en voie de disparition, [Enquete-Associations-de-solidarite-en-voie-de-disparition.pdf](#)
- Fédération des acteurs de la solidarité, (2025), Baromètre « enfants à la rue » FAS/ UNICEF France 2025, [CP | Baromètre "enfants à la rue" FAS / UNICEF France 2025 - Fédération des acteurs de la solidarité](#)
- Insee, (2024), France portrait social Edition 2024, [Enquete-Associations-de-solidarite-en-voie-de-disparition.pdf](#)
- Observatoire de la vie étudiante, (2023), Repères 2023 [OVE-BROCHURE-REPRES-CDV2023-1-1.pdf](#)
- Secours Catholique, (2024), Notre « Etat de la pauvreté en France 2024 », [Notre « État de la pauvreté en France 2024 » | Secours Catholique - Caritas France](#)
- Secours Catholique, (2024), Premier bilan des expérimentations RSA : 4 alertes pour répondre aux inquiétudes des allocataires, [Premier bilan des expérimentations RSA | Secours Catholique - Caritas France](#)
- Uniopss, (2025), Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, [Régional des Institutions](#)

## Ouvrages

- MADEC, Pierre et PUCCI, Muriel, 2025. Nouvelles formes de pauvreté et redistribution. Paris : Caisse nationale d'allocations familiales. « Informations sociales », 2025/1 n° 213, p.153. [Nouvelles formes de pauvreté et redistribution | Cairn.info.](#)

